

Communauté
de Communes
Pays Ribéraçois

La Lettre Intercommunale du Pays Ribéraçois

Janvier 2017

7

EDITO



Je suis particulièrement heureux de signer l'édito de cette nouvelle année 2017 sous le signe de l'innovation et du dynamisme. En effet, notre Communauté de Communes a la volonté de développer l'attractivité économique et touristique du territoire, source de création d'emplois, mais aussi d'assurer avec détermination les services publics en milieu rural.

En matière d'innovation environnementale, notre collectivité vient de recevoir un coup de pouce de l'Etat en tant que «Territoire à Energie positive pour la Croissance verte». C'est donc dans ce cadre que nous nous apprêtons à engager des investissements en faveur de l'économie verte et d'accompagner les porteurs de projets.

Prochainement, un contrat de ruralité sera signé avec l'Etat. Il est destiné à nous donner les moyens de réussir la transition nécessaire vers une ruralité vivante, solidaire et proactive. Le déploiement de l'internet très haut débit, auquel nous participerons activement avec le Conseil Départemental, y trouvera pleinement sa place.

Nous continuerons également à favoriser la rénovation de l'habitat et la promotion des activités de pleine nature, comme autant d'actions qui s'inscrivent dans ce projet collectif d'attractivité du territoire.

Toutefois, j'ai souhaité que le dossier central de ce bulletin fasse la part belle au « Vivre Ensemble ». Vous y lirez le détail de notre engagement quotidien en faveur de nos aînés. En effet, notre Communauté des Communes accompagne tous les âges, de la petite enfance aux personnes âgées, et c'est unanimement que tous les élus de la CCPR s'attachent à garder l'humain au cœur de leurs préoccupations.

C'est finalement en 2019 que la communauté de communes du Pays Ribéraçois fusionnera avec le Pays de St Aulaye. Notre collectivité a pris le temps de procéder à une harmonisation progressive de ses compétences, afin de préparer ce nouveau projet d'envergure. Un répit qui nous permettra de poser les saines fondations d'une collectivité face à son avenir.

Avec les membres du Conseil Communautaire, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017.

Didier Bazinet, Président



SOMMAIRE

HABITER MIEUX

p. 2

CROISSANCE VERTE

p. 3

VIVRE ENSEMBLE : le CIAS

p. 4-5

DYNAMIQUE
TERRITORIALE

p. 6-7

CULTURE ENFANCE
JEUNESSE

p. 8



Retrouvez l'actualité territoriale de la CCPR sur internet : cc-paysriberacois.fr

More information to be found on our website : cc-paysriberacois.fr

1

HABITER MIEUX

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat en Bassin Ribéracois / Double 2016 - 2018 Des aides pour vos travaux !



Le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux » est la déclinaison locale du programme national lancé par l'Etat dans le cadre du grand emprunt : « Investissement d'Avenir ». L'objectif est d'aider les ménages, propriétaires-occupants ou bailleurs aux revenus modestes éligibles aux aides de l'ANAH, à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat.

Octroyées, sous certaines conditions, ces aides financières peuvent aller de 35 % à 50 % du montant HT des travaux retenus, auxquelles s'ajoutent parfois d'autres subventions en fonction des dossiers.

Ces subventions, accordées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil Départemental, et les communautés de communes adhérentes, sont versées pour des travaux (fournitures et pose) réalisés par des entreprises. Ces travaux doivent relever de :

- la précarité énergétique (isolation, changement de mode de chauffage, changement d'huissières, double vitrage, réfection toiture, VMC....) apportant un gain énergétique de 25 % à 35 % selon les dossiers.

- l'adaptation des logements occupés par des personnes à mobilité réduite (personnes âgées et/ ou handicapées) leur permettant ainsi de vivre à domicile dans de meilleures conditions.

En 2016, 35 propriétaires ont profité de ces subventions représentant un montant de travaux de 720 595 € et générant 345 000 € d'aides, dont 19 759 € de la part des Communautés de Communes adhérentes :

- 20 dossiers de lutte contre la précarité énergétique

- 14 dossiers liés à la perte d'autonomie

- 1 dossier pour la réhabilitation d'un logement de bourg pour la location.

Exemple 1

A Saint-Vincent de Connezac, des travaux de lutte contre la précarité énergétique ont été réalisés dans une maison de plus de 15 ans :



- Isolation des combles et des murs extérieurs.
- Remplacement des menuiseries, volets.
- Remplacement des radiateurs électriques par des convecteurs.
- Pose d'une VMC.
- Pose d'un poêle.
- Travaux induits.

Montant des travaux TTC :

23 819 €

Montant des aides totales perçues :

13 200 €

Montant à la charge du propriétaire :

10 619 €

Exemple 2

A Tocane Saint Apre, des travaux de maintien à domicile ont été entrepris :



- Adaptation des sanitaires par le retrait de la baignoire et mise en place d'une douche italienne.
- Barre de relèvement.
- Travaux induits.

Montant des travaux TTC :

2 522.20 €

Montant des aides totales perçues :

1 683.56 €

Montant à la charge du propriétaire :

838.74 €

Pour tous renseignements, des permanences gratuites sont tenues par SOLIHA 24 dans différents secteurs :

VERTEILLAC : CCPR, le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 9 H 30 à 12 H

TOCANE SAINT APRE : Mairie, le 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois de 9 H 30 à 12 H

RIBERAC : Maison du Département, le 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 9 H 30 à 12 H

SAINT AULAYE : Salle des Associations, Pl. du Champ de Foire, le 2^{ème} jeudi de 9 H 30 à 12 H

LA ROCHE CHALAIS : Mairie Annexe, le 4^{ème} jeudi de 14 H à 16 H 30

Contact : Nathalie Arnouilh

Tél. 06 43 86 71 36 ou 05 53 92 50 60 n.arnouilh.pig@gmail.com

INFO SPANC : UN SERVICE DE VIDANGES GROUPEES A UN PRIX AVANTAGEUX

Vous avez une fosse septique ou une fosse toutes eaux à faire vidanger ?

Contactez sans attendre le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Un service de vidanges groupées vous sera proposé et vous permettra de bénéficier de prix avantageux.

Contact : Services techniques tél. 05 53 92 50 64 ou o.meneret@cc-paysriberacois.fr.

TRANSITION ENERGETIQUE - CROISSANCE VERTE

LA CCPR SIGNE AVEC LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT UNE CONVENTION D'APPUI FINANCIER EN FAVEUR DE LA CROISSANCE VERTE



Le 11 octobre 2016, la Ministre de l'Écologie signait avec le président de la Communauté de communes, Didier Bazinet, la convention "Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV). A la clef, une aide financière de 500 000 €. Cette signature récompense la volonté affirmée par la CCPR de s'engager dans la voie de la croissance verte en privilégiant les ressources locales, les circuits courts et le développement des énergies renouvelables.



*La ministre de l'Écologie, Ségolène Royal,
avec Didier Bazinet, Président,
accompagné d'Allain Tricoire
et de Jean-Pierre Jugie, Vice-Présidents délégués.*

A ce titre, la CCPR peut alors bénéficier d'un appui financier de 500 000 €.

Ce coup de pouce de l'État constitue un véritable levier d'actions : il donne une accélération à certains projets en gestation et permet de structurer des initiatives au sein d'un projet cohérent. Une liste de huit actions a été validée pour un montant global de près de 625 000 € :

- Construction d'un Bâtiment à Énergie Positive (Réduction consommation énergétique)
- Etude de l'implantation d'une microcentrale hydro-électrique sur le territoire

LE PROJET, JUSQU'À SON ABOUTISSEMENT

2015 : la CCPR est retenue en tant que « territoire en devenir » après avoir répondu à un appel à projet du ministère de l'environnement.

À ce titre, elle bénéficie d'un **financement important de l'ADEME** pour élaborer un **diagnostic énergétique du territoire** et débute dans le même temps l'étude d'un **projet collectif de méthanisation** sur la communauté de communes grâce à une convention d'accompagnement signée avec la Chambre d'Agriculture.

Les conseillers communautaires affirment alors leur soutien au projet et modifient les statuts en précisant que « toutes les actions de la CC devront s'inscrire dans une logique de développement durable ».

2016 : le 27 avril, le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer notifie à la Communauté de Communes du Pays Ribéracois son intégration pleine et entière au dispositif des TEPCV.

(Énergies renouvelables)

- Acquisition de véhicules électriques (Diminution des émissions de gaz à effet de serre)
- Acquisition de balayeuses-désherbeuses (Zéro herbicide)
- Création et aménagement de 3 aires de co-voiturage (Diminution des émissions de gaz à effet de serre)
- Etude de thermographie aérienne (Rénovation énergétique)
- Mise en place d'un guichet d'info et de conseil « Habiter mieux » (Rénovation énergétique de l'habitat - construction durable)
- Animation globale d'une filière bois et montée en compétence des artisans (Énergies renouvelables)
- Animation d'un Système Alimentaire Territorial (Circuits courts)

Les premières actions verront le jour dès 2017 et seront en moyenne subventionnées par l'État à hauteur de 80 %.

IMPORTANT : THERMOGRAPHIE AÉRIENNE DU TERRITOIRE

Suite à la convention TEPCV signée avec la ministre de l'Environnement, une des premières actions de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois sera la mise en place d'une opération de thermographie aérienne du territoire. La thermographie aérienne est un outil de diagnostic qui permet de visualiser les déperditions de chaleur par les toits.

Un survol des 46 communes de la Communauté de communes sera assuré par un avion équipé d'une caméra thermique qui balayera le territoire à faible altitude afin de visualiser les rayonnements de chaleur émis par les toits. À partir des images infrarouges enregistrées, une cartographie complète des toits sur le territoire sera éditée, affichant les niveaux de déperdition grâce à des codes couleur. En fonction de ce diagnostic, chacun aura la possibilité d'agir pour une meilleure isolation de son habitat et pourra se faire accompagner dans ses démarches de réno-



vation énergétique avec l'appui du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) et la Fédération SOLIHA dont les permanences sont organisées sur le territoire (voir article page 2). Pour mener à bien cette mission, la Commission a choisi le Laboratoire National de Métrologie et

d'Essais.

Prévue à partir de janvier 2017, cette opération nécessite de se faire de nuit et par temps froid. Des informations quant aux dates de passage de l'avion sur le territoire seront communiquées par les communes.

La CCPR diffusera largement les conclusions et accompagnera les familles à faibles ressources qui pourront bénéficier d'aides du programme d'intérêt général (PIG).

Bon à savoir : Entre 25 et 30 % des pertes de chaleur d'une habitation se font par le toit.

Renseignements : v.raynaud@cc-paysriberacois.fr
tél. 05 53 91 38 45

VIVRE ENSEMBLE

Bien vieillir en Pays Ribéracois

L'accompagnement du vieillissement de la population constitue un défi national que notre collectivité entend relever afin d'assurer au mieux le « bien-vieillir » en Pays Ribéracois.

Le CIAS du Val de Dronne, outil de l'action sociale de la CCPR

Faciliter le quotidien à domicile est avant tout un enjeu de bien-être car la grande majorité des gens souhaitent vivre chez eux le plus longtemps possible. C'est pourquoi le CIAS du Val de Dronne (Centre Intercommunal d'Action Sociale) œuvre, depuis sa création, à construire un dispositif privilégiant le maintien à domicile des personnes âgées et fragilisées.



Sur le territoire de la CCPR, trois tournées sont organisées, assurant ainsi une consolidation du lien social et une alimentation de qualité. Livrés en liaison froide, ces repas sont élaborés sous le contrôle de diététiciens, dans le respect des normes établies pour les personnes âgées. Le marché public de janvier 2016 a désigné la société Elior, basée à Champcevinel, comme fournisseur du CIAS pour une durée de trois ans.

Photos : Burger/Phanie

1. Le portage de repas

L'habitat dispersé de nos campagnes entraîne souvent un isolement qui, avec l'âge, peut devenir pénalisant : certains de nos aînés éprouvent des difficultés à s'approvisionner en produits frais. Aussi le service de portage de repas a-t-il été mis en place afin de leur apporter un repas au quotidien.



Photos : Burger/Phanie



Photos : Burger/Phanie

Son action s'articule autour de quatre axes :

- le portage de repas à domicile
- la gestion de résidences pour personnes âgées (« résidences autonomie »)
- l'aide à domicile
- la gestion des secours d'urgence

Avec l'âge et la dépendance, un besoin accru de services

Le CIAS du Val de Dronne touche une grande partie de la population de la CCPR, par le nombre de bénéficiaires comme par le nombre d'employés : aujourd'hui, 88 agents travaillent au CIAS du Val de Dronne pour améliorer le confort de vie à domicile de 700 bénéficiaires.

Photos : Burger/Phanie



Photos : Burger/Phanie



2. Résidences pour Personnes Âgées : un espace de convivialité



Désormais rebaptisées **Résidences Autonomie** (loi ASV du 28/12/2015), les Résidences pour Personnes Âgées accueillent des personnes âgées autonomes. La CCPR dispose de deux Résidences Autonomie qui proposent des logements pour personnes seules ou en couple : l'une, à Ribérac, compte 40 appartements de 38 m², l'autre, à Tocane, propose 20 appartements de 43 ou 50 m².



Photo : Burger/Phanie

LE CIAS DU VAL DE DRONNE

Lutter contre l'isolement affectif et social

Dans chacune de ces structures, un service en salle est proposé le midi, avec les repas livrés par le service de portage. Un espace de vie commun facilite les liens entre les résidents et permet la mise en place d'animations collectives. Particularité notable : un système de gardiennage est en place dans les deux résidences, assurant ainsi une présence de nuit en complément de la présence du personnel de jour.

Le sentiment de sécurité des résidents s'en trouve renforcé et contribue à consolider le lien social.



Photo : Burger/Phanie

Le bien-être en activité

Le CIAS propose aux résidents une palette d'animations, notamment en partenariat avec le Centre Social et Culturel du Pays Ribéracois, le service sportif de la CCPR et en faisant intervenir différents acteurs de la vie sociale sur le territoire.



Au programme des deux résidences : jeux de mémoire, cours de gymnastique douce par les animateurs sportifs de la CCPR, ateliers créatifs, loisirs intergénérationnels... autant de propositions qui ciblent avant tout la stimulation et la participation active.

Zoom sur la loi ASV : des moyens supplémentaires alloués par le Département

Grâce à des aides supplémentaires du Département, ces animations pourront être multipliées en 2017 autour du maintien de l'autonomie physique, psychologique et sociale comme axe central des actions du CIAS. Des intervenants extérieurs, tels Cassiopea ou l'ASEPT (Association de Santé, d'Education et de Prévention) aborderont les thèmes de la prévention des chutes, la prise des médicaments, les soins et bien-être des pieds, etc.

3. Le Service d'Aide à Domicile : un domaine en mutation



Photo : Burger/Phanie

Formés aux problématiques liées à l'âge, les agents du Service d'Aide à Domicile sont des professionnels qui interviennent dans les domaines de l'entretien du domicile mais également de l'aide à la personne.

Ils sont ainsi amenés à réaliser des toilettes, mais aussi à accompagner les bénéficiaires, pour des courses ou des sorties, à les stimuler ou les sociabiliser. **L'implication et le sérieux du CIAS sont validés par l'habilitation à l'aide sociale et l'autorisation du Conseil Départemental.**

Les domaines d'intervention du service d'aide à domicile évoluent : d'« aide-ménagère », les agents sont passés à des prestations d'« aide à la personne », et depuis quelques mois le service est de plus en plus sollicité pour intervenir dans le cadre du **droit au répit des aidants**.

En effet, les familles qui s'investissent dans l'accompagnement de leurs



Photos : Burger/Phanie

parents âgés, atteints parfois de pathologies cognitives lourdes, souffrent doublement de cette situation lorsqu'il ne leur reste plus de temps pour gérer leur propre quotidien. Les agents du CIAS sont ainsi amenés à prendre le relais des familles pour s'occuper de ces personnes âgées permettant aux aidants de s'octroyer un peu de répit.

4. L'aide sociale

Une commission permanente examine les dossiers d'aide sociale légale, instruits par les mairies, ainsi que des dossiers de demande de secours d'urgence et secours alimentaire, pour une aide financière directe du CIAS. Ces dossiers sont présentés par les travailleurs sociaux et doivent répondre à des critères stricts. Le conseil d'administration du CIAS du Val de Dronne est composé pour moitié d'élus de la communauté de communes et pour moitié de représentants d'associations œuvrant dans les domaines d'intervention du CIAS, sous la présidence de Didier Bazinet, et la vice-présidence de Philippe Boismoreau.

A ce titre, les actions que mène le CIAS sont le reflet de l'engagement des élus de la CCPR en faveur des personnes âgées notamment, et des plus démunis.

*Pour plus de renseignements :
Cathy Subrenat - 05 53 90 61 94*

En bref, le CIAS c'est :

88 employés **700** bénéficiaires **82 000** heures de travail à domicile
47 000 repas portés à domicile (84 000 kms parcourus)
60 personnes logées en Résidence Autonomie **130** dossiers d'aide sociale

DYNAMIQUE TERRITORIALE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS (CCPR) UNE COLLECTIVITE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Etablishement de coopération intercommunale, la CCPR regroupe désormais 44 communes (2 fusions ont eu lieu en 2016). Son fonctionnement est celui d'une collectivité locale, au même titre qu'une région, un département ou une commune. Elle a toutefois des missions qui lui sont propres. Rappelons-en ici les contours afin de préciser son rôle.

DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES CONFIÉES PAR L'ÉTAT

Chargée du développement économique du territoire, la communauté de communes est, depuis le 1^{er} janvier 2017, **responsable de l'ensemble de la compétence économique**, auparavant partagée avec les communes.

Également en charge de l'aménagement de l'espace, elle élabore les documents d'urbanisme (PLUI, notamment) qui dessineront notre territoire de demain.

DES COMPÉTENCES PARTAGÉES AVEC LES COMMUNES

● Voirie

L'entretien et l'investissement sur la voirie intercommunale hors agglomération sont pris en charge par la CCPR. Par contre, les voies communales situées entre les panneaux sont à la charge des communes qui sont également tenues d'entretenir et de nettoyer les sentiers de randonnée. *A noter : le balisage des sentiers est pris en charge par la CCPR.*



Photo J-L Savignac

● Ecoles

La CCPR assume le personnel des écoles et les frais liés aux conditions de travail des élèves (fournitures, mobilier, photocopies, équipement numérique...) L'entretien des bâtiments scolaires (plomberie, électricité, peinture...) est pris en charge par la commune.

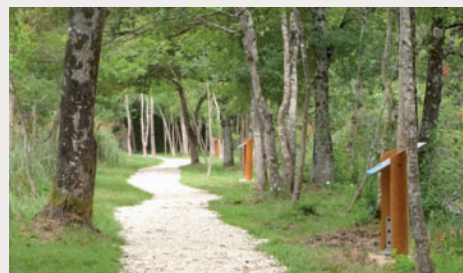
DES COMPÉTENCES EN LIEU ET PLACE DES COMMUNES

● Tourisme

L'animation, la promotion et l'accueil des touristes sont intégralement assurés par l'Office Intercommunal du Tourisme basé à Ribérac. En outre, la CCPR gère le site des **Tourbières à Vendoire**, le site de la **Maison de la Dronne à Montagrier** et le village vacances de **Beauclair à Douchapt**. Elle a confié la délégation de l'animation du Moulin des Terres Blanches

à Cercles à l'association des Terres Blanches.

Bon à savoir : de nouvelles boucles de randonnées thématiques, créées en partenariat avec le comité départemental du tourisme (CDT 24) et l'association périgourdine des amis du moulin (APAM), seront ouvertes l'été prochain. Également en partenariat avec le CDT 24, la création d'un nouveau plan-guide VTT sur le Pays de Montagrier est en cours et sera disponible prochainement dans le cadre des loisirs de pleine nature.



● Petite enfance (0 à 3 ans)

La CCPR gère et anime le Relais des Assistantes Maternelles (RAM.)

● Enfance (3 à 13 ans)

La CCPR se charge de l'intégralité des dépenses des accueils périscolaires et des centres de loisirs. Elle anime un service spécifiquement pour « ados ».



● Urbanisme

La CCPR instruit les autorisations du droit du sol (Certificat d'urbanisme, Déclaration de travaux, Permis de construire...).

NB : Si la CCPR instruit les documents d'urbanisme, la délivrance des permis de construire est de la seule responsabilité du maire.

● Assainissement

La CCPR est chargée du suivi des dossiers et du contrôle des assainissements non collectifs

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES DÉLÉGUÉES PAR LES COMMUNES

● Culture

La CCPR assure la gestion de l'Ecole de Musique et participe au financement du Conservatoire Départemental de la Dordogne. Elle gère la bibliothèque intercommunale basée à Verteillac spécialisée

dans le livre de jeunesse et la lecture pour tous. Elle assure une programmation culturelle à destination du jeune public et propose des spectacles tout public sur l'ensemble du territoire.



● Sport

Les deux piscines intercommunales (Ribérac et Verteillac) sont gérées par la CCPR, également propriétaire de la salle de remise en forme à Ribérac. La pratique sportive en faveur des jeunes de 3 à 16 ans est activement encouragée et la CCPR soutient les associations sportives en mettant à disposition des animateurs sportifs.



● Habitat

La CCPR conseille et oriente les particuliers dans le cadre de la réhabilitation des logements privés.

● Economie

La CCPR a aménagé quatre zones d'activités économiques (ZAE) : une à Verteillac, une à Tocane ST Apre et deux autres à Villeteureix. Elle est également propriétaire du centre de formation aux métiers de la restauration de Siorac de Ribérac et contribue à la formation professionnelle des jeunes sur le territoire tout en oeuvrant à développer de nouvelles pistes d'avenir.

● Lien social

Portage de repas, aide à domicile, résidences-autonomie, animations du centre social et culturel du Pays Ribéracois... la Communauté de Communes du Pays Ribéracois s'investit en faveur des services à la personne et accompagne ses aînés au quotidien.

DYNAMIQUE TERRITORIALE

ADAPTER L'ACTION DE L'ETAT AUX ENJEUX LOCAUX : LE CONTRAT DE RURALITE

Une nouvelle dynamique impulsée par l'Etat définit des mesures nationales en faveur des territoires ruraux et prévoit la mise en place d'un nouveau dispositif : le contrat de ruralité.

Instauré pour promouvoir des **ruralités dynamiques, innovantes et solidaires**, ce dispositif permettra d'accompagner l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoire partagés entre l'Etat et les collectivités.

Conclus pour une période de six ans, avec une clause de révision, ces projets de territoire devraient être déclinés annuellement de façon plus opérationnelle par la signature de conventions de financement. Ils constituent une véritable opportunité pour les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) et les établissements publics de coopération intercommunale ruraux (EPCI) qui souhaitent développer une action engagée, ambitieuse et partagée au service du renforcement de l'attractivité de leur territoire.

Dans cette logique de territoire, chaque contrat doit s'articuler sur la durée du contrat autour de 6 volets principaux :

- L'accessibilité aux services et aux soins
- Le développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme...)

- La redynamisation des bourgs centres avec le renforcement des centralités et le soutien au commerce de proximité

- La mobilité, des jeunes en particulier

- La cohésion sociale

- La transition écologique

Le contrat de ruralité peut être complété par d'autres projets sur la base des spécificités locales. Ainsi, certains contrats seront financés par le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) qui, dès 2017, comportera une part spécifiquement dédiée aux contrats de ruralité.

Signés prioritairement entre l'Etat, la Région et les EPCI, ces contrats pourront également associer le Département et les communes pour des projets relevant de leur compétence.

Le contrat de ruralité présenté par la CC du pays Ribérais inclut principalement des projets autour des services publics, de la santé, du numérique, et de l'attractivité économique et touristique.

Développement économique Entreprises : Créer puis prospérer en se faisant accompagner

Créer son entreprise puis la faire prospérer sont les deux volets essentiels d'un défi qui doit forcément se préparer en amont pour que votre travail soit payant.

Yohann Couvant, recruté en juillet dernier par la CCPR et chargé du développement économique du territoire, peut vous aider à démarrer ou faire prospérer votre entreprise, notamment avec un accompagnement personnalisé.

Contact : Yohann Couvant
Tél : 05 53 91 38 46 ou 06 79 08 74 47
CCPR - Avenue d'Aquitaine
24320 VERTEILLAC (sur rendez-vous)
Email : y.couvant@cc-paysriberacois.fr

S.M.C.T.O.M. : LES DECHETTERIES FONT PEAU NEUVE

Les déchèteries de Ribérac et de Tocane-Saint-Apre, datant respectivement de 1994 et de 1996, sont actuellement en cours de réaménagement. Des travaux d'agrandissement et de remise aux normes étaient nécessaires et les aménagements réalisés sur chacune des deux déchèteries vont permettre d'améliorer considérablement les conditions d'accueil des usagers. Des équipements complémentaires pour optimiser les déchèteries sont prévus et permettront d'atteindre de meilleurs objectifs environnementaux :

- Zone de démantèlement ou de ré-emploi de 50 m² abritée et fermée
- Couverture des nouveaux quais
- Récupération de l'eau de pluie
- Eclairage à LED, sur détection de mouvement et sur horloge



- Acquisition d'un rouleau tasseur permettant d'optimiser le remplissage des bennes et évitant une intervention depuis le haut de quai

- Plateforme de broyage au sol (Ribérac) pour les déchets de branchage

Bon à savoir : Le broyat, sera mis à disposition gratuitement auprès des usagers, à utiliser pour le compostage ou le paillage de massifs.

Evolution des travaux et fin du chantier

Les travaux de ré-aménagement des deux déchèteries ont débuté en juin 2016 et la fin des travaux est programmée pour fin février 2017.

Renseignements :
SMCTOM - tél. 05 53 92 41 66
du lundi au vendredi :
9h à 12h et 14h à 17h.

Site internet :
www.smctom-riberac.com
(possibilité de transmettre vos demandes via le formulaire de contact accessible sur le site).

CULTURE ENFANCE JEUNESSE

Une programmation culturelle de qualité

La Communauté de communes du Pays Ribéracois a mis en place une programmation culturelle en direction du jeune public mais aussi des plus grands. Elle s'appuie en partie sur un partenariat avec l'Agence Culturelle Départementale ainsi que sur un partenariat financier avec le Conseil Départemental, dans le cadre du "Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées" dont le but est de subventionner les spectacles professionnels d'associations locales. Enfin, un partenariat avec la Ligue de l'enseignement et Ciné-Passion complète le programme pour les scolaires des classes maternelles et primaires.

A VOS AGENDAS !

En 2017, le service Culture / Enfance / Jeunesse, enrichit encore son programme d'animations et va au-delà des frontières du territoire pour proposer des sorties à Périgueux et Angoulême (mars 2017) tout en prenant en charge les frais de bus.

23 JANVIER

"Tour du monde des danses urbaines en dix villes"

Conférence dansée interprétée par ANA PI
Salle des fêtes de Tocane St Apre
Public scolaire (en partenariat avec l'Agence Culturelle).

(en partenariat avec l'Agence Culturelle).
20 h 30 : Siorac de Ribérac. Tout public.
Coût 6 € moins de 18 ans - 10 € adulte

10 ET 11 AVRIL

Festival "Ombres et lumières"

Ribérac. Public scolaire. Spectacle vivant, film et atelier pour enfants du primaire (en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement).

27 FÉVRIER

Journée Famille

Forum culturel, Espace André Malraux
Bibliothèque et Maternelle des Beauvières. Gratuit (organisée par le Conseil Départemental en partenariat avec la CCPR et la commune de Ribérac).

24 ET 25 JANVIER

"L'envol de la fourmi"

Compagnie "Au fil du Vent".
Public scolaire : élèves de maternelle.
24 janvier : Ribérac
25 janvier : La Tour Blanche
(en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement).

7 MARS

"Slow futur"

CIRQUE BANG BANG
Agora Boulazac - Soirée. A partir de 10 ans
Coût : 7 € moins de 18 ans - 11 € moins de 26 ans - 21 € plein tarif
Le déplacement en bus est assuré gratuitement par la CCPR.

20 MAI

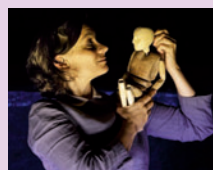
"Festidrôle"

Journée de jeux et de partage à la plaine des sports de Villeteureix organisée par le service Enfance-Jeunesse de la CCPR. Réservé aux familles.

13 FÉVRIER

"Maintenant que je sais"

Théâtre du Phare.
Matinée : Cité scolaire. Représentation + atelier théâtre



14 MARS

"La nuit où le jour s'est levé"

THEATRE DU PHARE
Scène nationale d'Angoulême - Soirée
A partir de 9 ans
Théâtre de récit et cirque. Coût : 8 €
Le déplacement en bus est assuré gratuitement par la CCPR.



Bibliothèque intercommunale de Verteillac

Tout au long de l'année, l'équipe de la bibliothèque intercommunale de Verteillac (enrichie d'un nouvel animateur depuis 2016) propose de nombreuses animations dont la liste est disponible sur le site web.

A noter : tous les ans, un auteur jeunesse se déplace à la rencontre des enfants des écoles de la Communauté de Communes. En 2017, c'est Geoffroy de Pennart qui ira à la rencontre de cinquante enfants environ dans les classes de maternelles et de CP du territoire.

Adresse : Route d'Aquitaine - 24 320 Verteillac - Tél. 05 53 91 38 51

Natacha : bibliothequedeverteillac@gmail.com Lilaj : lilaj.bibliovertellac@gmail.com

Site internet : www.bibliothequedeverteillac.jimdo.com



RAM : UN SPECTACLE FEERIQUE

En décembre dernier, le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de la CCPR a invité petits et grands à la salle des fêtes de Celles pour la représentation d'un spectacle de qualité. "Flop la Lune", une production poétique et drôle de la compagnie Balala particulièrement bien adaptée au jeune public, s'est jouée devant une assemblée enthousiaste, venue nombreuse. Les tout-petits, accompagnés de leurs parents, et les assistantes maternelles ont ensuite partagé jus de fruits et petits-gâteaux pour clôturer cette veillée dont le succès n'est jamais démenti.

